

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
01/12/21

Date d'affichage :
13/12/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votants : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 7 décembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Luc COLLIER, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Patrick JULIEN représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Aïssata SOW représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND, M. Alain RACHESBOEUF, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'attaché territorial.
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 17 heures 30 hebdomadaires.
- 1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe.
- 5 emplois d'adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de Directeur adjoint de la logistique et des moyens généraux, responsable du pôle Logistique, Sûreté, Sécurité, Incendie.

Sous l'autorité du Directeur, il assure le pilotage du pôle, seconde le Directeur au quotidien dans son rôle de représentation auprès des services municipaux et communautaires ainsi que les partenaires externes, assure son intérim en cas d'absence. Il contribue, par ailleurs, à la mise en œuvre du projet de direction en matière de pilotage et de gestion de la logistique et des moyens généraux.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- assurer et mettre en œuvre les orientations de la Direction en qualité de directeur adjoint membre du comité de direction, en œuvrant à l'impulsion et à la supervision des projets de la direction,
- piloter et animer les services placés sous sa responsabilité : pôle Logistique/Sûreté/Sécurité/Incendie , pôle Propreté et hygiène, pôle Administratif et financier, pôle des Moyens généraux,
- participer à l'élaboration stratégique des projets de modernisation et d'évolution des services placés sous sa responsabilité pour améliorer la prestation aux bénéficiaires.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être diplômé de niveau mastère II ou posséder 5 à 10 ans d'expérience professionnelle en matière logistique ou en sûreté et sécurité des bâtiments.

Il devra posséder de solides connaissances sur la réglementation liée aux ERP et autres bâtiments (sécurité, accessibilité...), et en matière d'hygiène et sécurité au travail.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 1 emploi d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de conseiller technique.

Sous l'autorité du Directeur de l'Aménagement et du Développement Territorial, il est chargé de la préparation de dossiers relatifs aux domaines de compétences de la direction (rédaction de notes, de synthèses relatives aux activités gérées dans la direction) et de l'assistance à la hiérarchie dans les domaines juridique, administratif et pilotage de l'activité.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- assurer le suivi et l'accompagnement des dossiers confiés par la direction,
- veiller à la bonne articulation dans les dossiers entre le cadre légal, les procédures et protocoles internes et la mise en œuvre,
- rédiger des rapports d'activités (suivi quantitatif, qualitatif) et documents de présentation à l'attention de la direction, de l'exécutif et des élus,
- assurer une veille technique, méthodologique et juridique sur les dossiers confiés.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être diplômé de niveau mastère II en droit public.

Il devra maîtriser l'environnement administratif, juridique, des collectivités territoriales ainsi que leurs processus décisionnels et posséder des connaissances sur les thématiques de la direction (habitat, urbanisme, planification, foncier, transport).

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'attaché et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'attaché territorial.

- 2 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions d'instructeur des marchés publics.

Sous la responsabilité du chef de service, ils auront, notamment, pour mission d'élaborer et gérer les procédures de marchés publics ainsi que suivre leur exécution.

Ces postes seraient pourvus par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les candidats retenus devront être titulaires d'une formation supérieure de niveau mastère I ou II (commerce/droit). Ils posséderont également des connaissances avérées en matière de droit de la commande publique.

En l'absence de fonctionnaires correspondant au profil défini, ces postes pourraient être pourvus par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse

et pour une durée indéterminée.

En fonction de leur profil et leur expérience professionnelle, les candidats seraient rémunérés sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de rédacteur principal de 2^{ème} classe et percevraient également le régime indemnitaire correspondant à ce grade.

- 1 emploi de technicien territorial afin d'exercer les fonctions de projeteur.

Sous l'autorité du responsable du service Conception et programmation, il conduit les programmes d'aménagements de l'espace public urbain (voirie, réseaux divers) et de travaux d'eau potable et assainissement, eaux usées et pluviales.

Ses missions principales consisteront à :

- concevoir des projets d'aménagements et réaliser des plans,
- rédiger les pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises (Cahier des Clauses Techniques Particulières, Détail Quantitatif Estimatif, Bordereau des Prix Unitaires),
- établir les évaluations financières des opérations (estimations prévisionnelles et détails quantitatifs),
- participer à l'analyse des offres et des mémoires techniques des candidats, à l'occasion de l'examen des offres lors des procédures de consultation,
- programmer et coordonner les travaux avec le service Voirie/ travaux neufs, la Direction du cycle de l'eau, la Direction de l'environnement et du cadre de vie, la Direction des équipements communaux et communautaires et la Direction du CTA.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Le candidat retenu devra posséder une formation de niveau Bac +2 en Bâtiment, Travaux Publics ou Génie Civil Construction Durable.

Il devra maîtriser les techniques de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO), 2 D et 3 D, ainsi que la procédure des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille de technicien territorial et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade de technicien territorial.

- 1 emploi d'ingénieur territorial afin d'exercer les fonctions de chef de projet informatique industrielle.

Sous l'autorité du Directeur du cycle de l'eau, il sera chargé d'accompagner les services métiers de la Direction, dans le cadre de la transformation numérique de son système d'information métier et industriel impactant l'ensemble des métiers de la direction.

Il aura pour mission de déployer des outils numériques innovants,

nécessaires à l'optimisation et l'amélioration de l'exploitation des équipements de la direction exploitée en régie, de rendre interopérable l'ensemble des outils numériques pour mettre en place un reporting et ainsi améliorer le pilotage de la direction et l'aide à la décision, de sécuriser les infrastructures informatiques et d'assurer au quotidien l'exploitation du système.

Ses missions principales consisteront, notamment, à :

- animer le pilotage du projet de refonte et l'exploitation au quotidien des métiers de la Direction du cycle de l'eau en s'appuyant sur les ressources utiles à la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information,
- garantir la cohérence des projets informatiques de la Direction du cycle de l'eau avec les projets structurants de la collectivité et dans le respect des règles d'architecture et de sécurité établies par la Direction de l'innovation numérique et du management de l'information,
- piloter, au titre de la maîtrise d'ouvrage, le volet informatique des projets de la Direction (logiciels de Gestion de la Facturation et de la Relation Clientèle, logiciels de supervision, GMAO, outils nomades, outils métiers).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Le candidat retenu devra être diplômé de niveau mastère I ou II en informatique industrielle ou en génie électrique et, idéalement, posséder une connaissance des métiers de l'eau et de l'assainissement.

Il devra maîtriser la conduite de projets techniques et métiers, posséder de solides connaissances, notamment, en sécurité des systèmes et des réseaux, cybersécurité industrielle, les protocoles de communication des équipements réseaux (LAN, WAN, IOT, etc.) et entre automates.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. A l'issue, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre le premier et le dernier échelon de la grille d'ingénieur et percevrait également le régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur territorial.

Par ailleurs, dans le cadre des avancements de grades et promotions internes 2022, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché hors classe
- 11 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211207-55455-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13 décembre 2021

Publication : 13 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation